



CISE TP : Dossier suivi par Robin SEROT
07 60 88 54 42
robin.serot@cisetp.com

Objet : Travaux sur le réseau d'eau potable – Rennes – Boulevard de la TA

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du réseau de distribution d'eau potable, CISE TP réalisera, pour le compte de la SPL Eau du Bassin Rennais, à partir **du 10 Juillet et pour une durée de 4 semaines**, des travaux de renouvellement de la conduite publique d'eau potable, selon le plan d'emprise ci-joint.

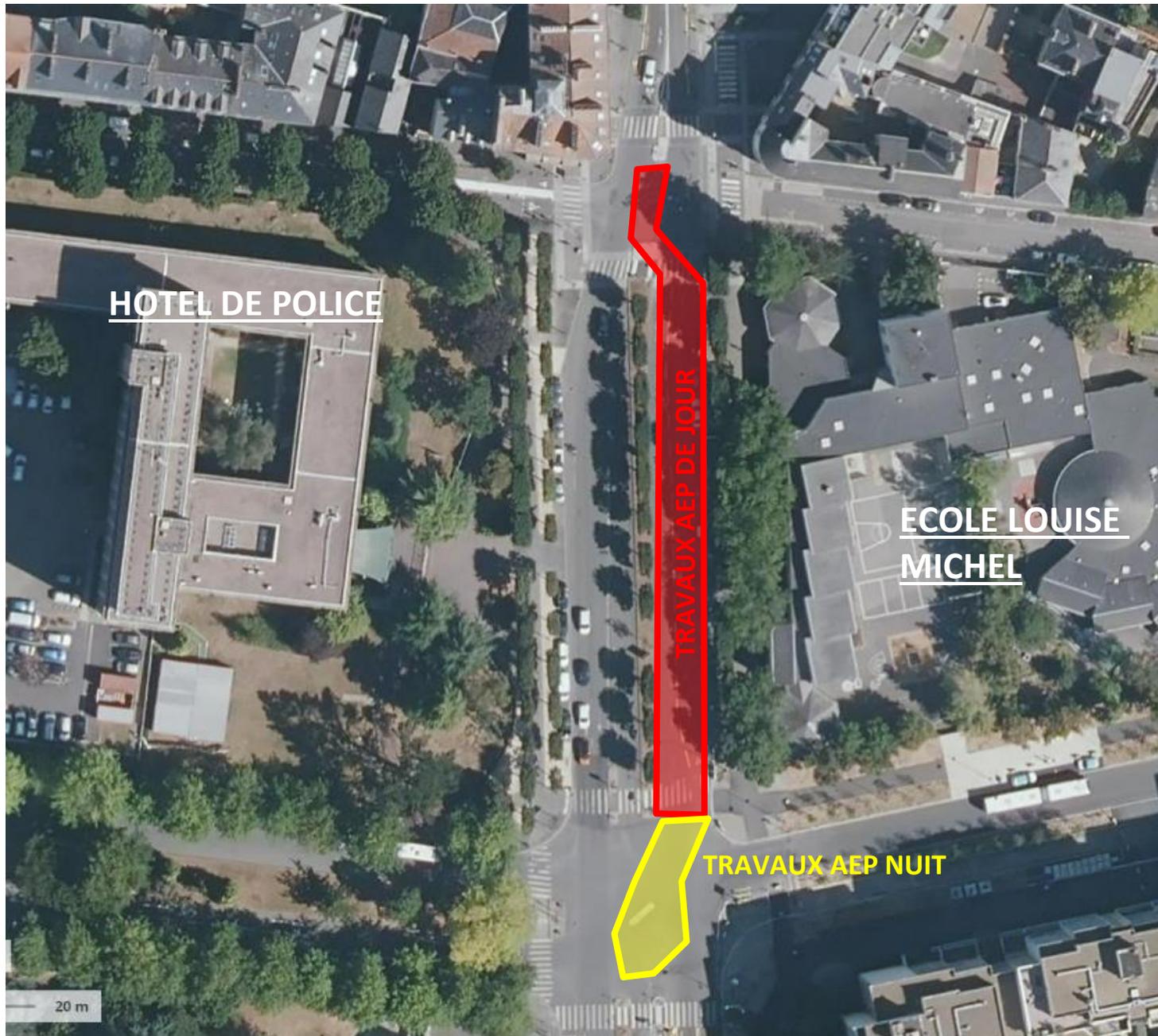
Pendant la durée des travaux, réalisés en accord avec Rennes Métropole, la STAR/KEOLIS et conformément à l'arrêté de circulation (affiché sur le chantier), la circulation sera perturbée dans votre rue. Le Boulevard de la TA sera barré du carrefour de la rue Puits Mauger au carrefour de la Rue Thiers dans le sens Sud → Nord. Vous trouvez ci-joint les zones de travaux concernés ainsi que la déviation qui sera mis en place.

En accord avec l'inspection du travail et à la suite de l'avis favorable de la DDTM, des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable auront lieu **de nuit** dans le Carrefour Boulevard de la TA / Rue Puits Mauger en semaine 29 et 30. Compte-tenu des contraintes importantes de circulation dans ce secteur, **cette intervention se fera de 20h à 6h les nuits du 17,18,19,20 et 27 juillet.**

Cette opération engendra des nuisances sonores que nous nous efforcerons de limiter au maximum.

Nous vous remercions de votre compréhension, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

PLAN D'EMPRISE DES TRAVAUX



Phase 1
Bd Tour d'Auvergne / Chicogné

Demande commune Travaux DV et DEI
10 Juillet / 31 juillet 2023

phasage indice B du 8 juin 2023

DEVIATIONS :

- TA en sens unique : sens sud vers Nord dévié à partir du 10/7
- Mise en voie sans issue de la rue Chicogné à partir du 10/7

 Zones de travaux principales

 Divers interventions ponctuelles (pour tampons EU/EP et tx d'eau potable : circulation avec chicanes ponctuelles (les sens de circulation  sont maintenues avec emprise en zone principale)

